

Journées d'étude internationales

Politiques familiales et égalité de genre en Europe centrale et orientale

27 et 28 septembre 2012, Bucarest (Roumanie)

Appel à communications

L'ambition de ces journées d'étude est de rouvrir les débats sur un chantier de recherche encore peu approché sous l'angle comparatif : les politiques familiales et l'égalité de genre en Europe centrale et orientale. Plus précisément, il s'agit de replacer au cœur des débats épistémologiques et méthodologiques actuels la relation entre, d'une part, les mutations d'une intervention publique en matière de vie familiale qui privilégie de manière plus ou moins prononcée le principe d'égalité entre femmes et hommes et, d'autre part, les métamorphoses actuelles de l'institution familiale et des rapports sociaux de sexe dans les pays de l'Europe centrale et orientale.

Au-delà des barrières linguistiques locales, cet appel à communications propose une ouverture transnationale et vise non seulement la confrontation d'approches et de terrains multiples, mais aussi la rencontre entre chercheurs et la construction de réseaux scientifiques. Pour ne pas isoler les travaux régionaux du contexte européen, des analyses de cette problématique au niveau de l'Union européenne seront encouragées. Cependant, les propositions s'appuyant sur des recherches empiriques seront privilégiées, l'objectif principal étant de développer une approche comparative des transformations récentes des politiques familiales et des « régimes de genre » dans l'Europe centrale et orientale.

Comité scientifique : Ionela Băluță (maître de conférences à l'Université de Bucarest) ; Sandrine Dauphin (rédactrice en chef, CNAF) ; Anca Dohotariu (docteure EHESS 2010, post-doctorante CNCSIS) ; Maxime Forest (Enseignant à Paris III, chercheur associé à l'Université Complutense de Madrid) ; Georgeta Ghebrea (professeur à l'Université de Bucarest) ; Marie-Thérèse Letablier (directrice de recherches au CNRS) ; Cornelia Mureșan (maître de conférences à l'Université Babes Bolyai) ; Aleksandra Pawlowska (docteure, CERLIS-Paris Descartes) ; Olivia Samuel (maître de conférences à l'Université Versailles-Saint-Quentin, laboratoire Printemps) ; Irène Théry (directrice d'études à l'EHESS) ; Monika Wator (docteure, laboratoire Printemps, Université Versailles-Saint-Quentin).

Comité d'organisation : Anca Dohotariu (post-doctorante CNCSIS), organisatrice principale¹ ; Ionela Băluță, (maître de conférences à l'Université de Bucarest) ; Aleksandra Pawlowska (docteure, CERLIS-Paris Descartes) ; Monika Wator (docteure, laboratoire Printemps, Université Versailles-Saint-Quentin).

Les propositions de communication, de 300 mots environ, sont à adresser à : ancadoho@yahoo.com
La langue des journées sera le français, mais les propositions en anglais seront aussi acceptées. Elles devront parvenir avant le **1^{er} mars 2012** et seront accompagnées d'une courte présentation de l'auteur (nom, prénom, statut, institution de rattachement, coordonnées), d'un titre provisoire et de mots clés (cinq au minimum). Leur sélection interviendra au mois de mars. Ces journées d'étude seront suivies par la publication des actes.

¹ This work is supported by a grant of the Romanian National Authority for Scientific Research, CNCS – UEFISCDI, project number PN-II-RU-PD-2011-3-0042.

Les politiques familiales désignent un champ d'action publique vu, d'une part, la grande variété historique, politique et géographique des politiques visant la famille et, d'autre part, la diversité actuelle des structures familiales. Si les mesures en faveur de la famille peuvent être repérées dès le XIX^e siècle, les politiques familiales prennent explicitement forme après la Seconde Guerre mondiale, marquée par une transition démographique précoce. Quelques décennies plus tard, à l'époque du *démariage*, on observe dans tous les pays industrialisés, bien qu'à des degrés divers, des changements profonds dans la structure et les dynamiques familiales — baisse de la fécondité et de la nuptialité, augmentation des divorces, des recompositions familiales et des cohabitations hors mariage, etc. Les politiques familiales sont alors confrontées à de nouveaux défis politiques et sociaux qui les font évoluer et changer de façon significative à partir des années 70. La recherche sur la famille et les politiques familiales se situe au carrefour de plusieurs problématiques scientifiques et politiques dont nous retenons pour cette rencontre la réflexion sur la variété émergente des régimes de genre. Partout dans l'Union européenne les politiques mettent l'accent sur un respect accru des droits fondamentaux (des droits de valeur constitutionnelle à caractère général et hiérarchiquement supérieur) dont l'« égalité de traitement entre hommes et femmes ». L'égalité entre hommes et femmes est une *question transversale* qui se traite à la fois au niveau des normes politiques et juridiques européennes aussi bien que nationales, et au niveau de la vie des familles. Avec des différences de calendrier d'un pays à l'autre, partout en Europe la diversité croissante des familles contemporaines témoigne de l'essor de la valeur démocratique d'égalité de sexe.

Dans le paysage complexe des politiques familiales européennes, qu'en est-il de la situation des politiques familiales des pays de l'Europe centrale et orientale ? Depuis 1990, tous les pays postcommunistes ont connu une période de profonds changements politiques, économiques et sociaux. Les relations et rapports de genre en sont une dimension centrale. Pourtant, les politiques familiales sont rarement envisagées dans les recherches sur les réformes autochtones de protection sociale. Parmi ces recherches, les rapports de l'UNICEF² soulignent que les politiques familiales à l'Est ont été redéfinies de fait, sans pourtant traduire l'existence d'une politique familiale développée et explicitée en tant que telle. Du point de vue des trois dispositifs de politique familiale — allocations familiales, services d'accueil des enfants en bas âge et congés parentaux —, il existe une forte hétérogénéité entre pays en Europe de l'Est après 1990, quoi que l'accent soit en général mis sur les aides financières accordées aux familles.

Trois axes de réflexion sont envisagés pour ces journées d'études pluridisciplinaires. Néanmoins, étant donné l'éventail très large des possibilités, les thèmes des sessions des journées d'étude seront définis en fonction des propositions de communication retenues.

Axe 1 : Tout d'abord, la problématique du *gender mainstreaming* promue par les instances européennes, de même que les différents actes communautaires adoptés par le Conseil européen ont abouti à renforcer la lutte contre les inégalités entre hommes et femmes. Cependant, quels sont les « effets » des normes européennes sur les systèmes de protection sociale et familiale des pays de l'Europe centrale et orientale ? Quel est leur impact sur les différentes configurations nationales ? Qu'il s'agisse de « politiques familiales du social » ou de « politiques sociales de la famille », la Commission européenne a montré qu'un des moyens pour rendre plus visible l'égalité de genre dans le champ de la protection sociale pourrait être l'*individualisation des droits sociaux*, dans le sens d'un passage de *droits familialisés* fondés sur la relation de famille à des *droits individualisés*, attribués à la personne. Néanmoins, quelles sont les limites de cette individualisation, et dans quelle mesure peut-on parler d'individualisation des droits sociaux dans les différents pays de l'« autre » Europe ? Ou encore, quel est le contenu juridique et social des *droits dérivés* dans ces pays ?

² Voir surtout : UNICEF, « Femmes et transitions à l'Est », *le Courrier des pays de l'Est*, n° 1002, 2000, pp. 34-52 ; UNICEF, "Women in Transition", *Regional Monitoring Report*, n° 6, Florence, 1999.

Axe 2 : Deuxièmement, un autre aspect essentiel de l'affirmation du principe égalitaire est lié à la *conciliation entre vie familiale et vie professionnelle* dont la problématique renvoie à la disponibilité des politiques nationales de créer une nouvelle articulation entre la marchandisation de tout un ensemble d'activités domestiques (nounous, femmes de ménage, etc.) et les activités qui restent non marchandes. Dans quelle mesure les différents dispositifs nationaux de protection sociale et familiale postcommunistes favorisent-ils la conciliation entre travail et famille, et comment ? Et quelle est la distance entre les normes politiques et juridiques en place et la vie concrète des familles elles-mêmes ? Analysées à travers le prisme des politiques familiales et de l'égalité de genre, que nous disent les données démographiques autochtones ? De quels terrains qualitatifs dispose-t-on pour nuancer les hypothèses de recherche et forger une approche comparative des mesures politiques en direction des familles à l'Est ?

Axe 3 : Enfin, peut-on vraiment parler de « politiques familiales » dans les différents pays de l'Europe centrale et orientale ? Quels sont leurs objectifs, leurs moyens et leurs instruments ? Derrière les normes postcommunistes concernant la famille, s'agit-il d'un retour des valeurs familiales traditionnelles, d'une modernisation de l'idée de « cellule de base de la société » ou bien d'une prise en compte des métamorphoses de la conjugalité contemporaine ? Plus encore, dans l'esprit des directives européennes, dans quelle mesure l'élaboration des politiques familiales postcommunistes adopte-t-elle l'idéologie qui sous-tend l'élaboration des directives européennes ou bien essaie-t-elle d'*adapter* ces directives aux différents contextes sociaux ?